



TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2007-264 DU 16 JUIN 2007

Portant nomination de Monsieur Soulé Mana
LAWANI en qualité de Directeur Général de
la Société Béninoise d'Energie Electrique.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement et les décrets n°s 2006-622 du 29 novembre 2006 et 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n° 2006-461 du 07 septembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau ;
- Sur** proposition du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 mai 2007 ;

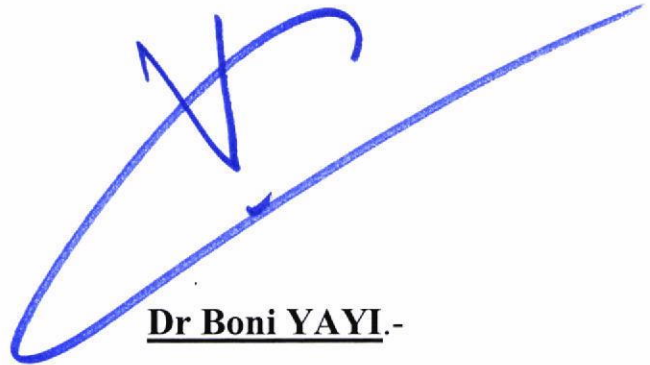
DECRETE :

Article 1er : Monsieur Soulé Mana LAWANI est nommé Directeur Général de la Société Béninoise d'Energie Electrique.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 juin 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



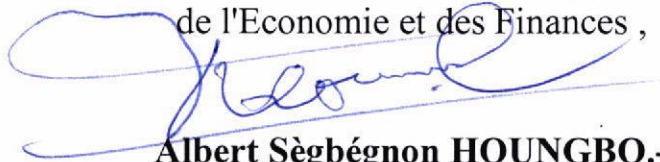
Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre des Mines, de l'Energie
et de l'Eau par intérim,



Sakinatou Abdou ALFA OROU SIDI.-

Le Ministre Délégué Chargé du Budget
auprès du Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances ,



Albert Sègbégnon HOUNGBO.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MDED 4 MMEE 4
MDCBT/MDEF 4 AUTRES MINISTÈRES 18 SGG 4 DGBM –DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB – DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 1 JO 1.